

En 2026, l'espoir d'un renouveau électoral et politique de la cause du handicap

< HANDICAP : 20 ANS APRÈS LA LOI, L'INCLUSION ET L'ACCESSIBILITÉ INACHEVÉES 14/16 >

LE COURRIER DES MAIRES

Publié le 29/01/2025



SOMMAIRE DU DOSSIER

- ▶ Handicap : 20 ans après la loi, l'inclusion et l'accessibilité inachevées
- ▶ L'accessibilité en progrès, l'inclusion en chantier
- ▶ « La dualisation du handicap s'étend, avec des politiques à deux vitesses »
- ▶ Mobilités et handicap : sans l'usage, à quoi sert la norme ?
- ▶ Le programme de l'habitat rennais se penche sur les handicaps sensoriels et psychiques
- ▶ Le logement adapté, une quête ardue et un graal trop souvent inaccessible
- ▶ Accessibilité des établissements recevant du public : le rôle des collectivités locales
- ▶ Encore trop d'espaces publics inhospitaliers pour les personnes en situation de handicap
- ▶ 20 ans après la loi de 2005, comment redonner du souffle aux politiques du handicap ?
- ▶ Accessibilité : « focalisons-nous sur l'opérationnel



© J.-P. DROGAT / MAXPPP

Les freins à l'engagement citoyen sont nombreux pour les personnes en situation de handicap désireuses de solliciter un mandat électoral, notamment celles en situation de handicap intellectuel ou cognitif. Ceux qui ont réussi à franchir le pas et rejoindre un conseil municipal voire un exécutif local témoignent. Et espèrent bien que le rendez-vous des municipales 2026 permettra de faire passer un nouveau cap à l'engagement des personnes handicapées dans la vie publique locale.

C'est un fait, les personnes handicapées sont moins engagées dans la vie politique. Et ont a minima le sentiment qu'on ne leur facilite pas les choses pour participer à la vie publique, notamment ceux en situation de handicap intellectuel ou cognitif. Les freins à l'engagement citoyen sont nombreux, depuis le plus jeune âge, à l'école, et jalonnent toute la vie adulte. Ces discriminations accumulées pèsent évidemment lourd quand il s'agit de se présenter au suffrage universel. Certains passent néanmoins le cap, comme Audrey Hénocque.

- ▶ Toute réfection de rue impose-t-elle la mise aux normes d'accessibilité du trottoir ?
- ▶ Ecole inclusive : les communes à la peine
- ▶ Emploi privé des actifs handicapés : quand on veut, on peut !
- ▶ L'accessibilité de la voirie et des espaces publics s'impose en agglomération... au sens du code de la route
- ▶ **En 2026, l'espoir d'un renouveau électoral et politique de la cause du handicap**
- ▶ La trop lente prise en compte du handicap dans la mise en œuvre du droit à la mobilité
- ▶ Comment accueillir au mieux les personnes handicapées vieillissantes

difficultés apparues dès la campagne des municipales : «

Comme je souffre d'un handicap moteur, je ne pouvais pas me déplacer comme je le voulais. » Une fois l'élection passée, « des compensations » sont bien attribuées aux élus handicapés, mais pas toujours à la hauteur des besoins, particulièrement en aide humaine. Odile Maurin, élue à Toulouse dans une liste d'opposition, a de son côté saisi le tribunal administratif pour obtenir les compensations liées à son handicap dont elle estime être privée par le maire de la ville rose. « Depuis 4 ans, je consacre 80% de mes indemnités d'élue à payer une personne pour m'assister, parce que je ne suis pas capable d'étudier les dossiers 5 jours avant les conseils, j'ai besoin d'aide pour écrire, pour m'aider à synthétiser, pour prendre des notes à ma place... j'en suis à 40 000 euros de ma poche » témoigne cette élue en fauteuil roulant, souffrant également d'autisme.

Adapter les moyens

Puis vient la question du regard porté sur celles et ceux qui portent l'écharpe bleu-blanc-rouge. « Quand je me déplace sur des inaugurations avec une stagiaire, les autres élus ou les habitants s'adressent systématiquement à elle, raconte Pierre Deniziot qui a souffert d'une maladie rare ayant bloqué sa croissance. L'élue régionale se déplace désormais seul pour éviter ce genre de situation. « Mon assistante veille simplement à ce que les "premières pierres" ne soient pas trop hautes sinon on ne me voit plus derrière ! », poursuit avec humour ce neuropsychologue. Malvoyant, Matthieu Annereau a quant à lui été invité, lors de son premier conseil métropolitain nantais, à voter après avoir lu les documents distribués... « Si on nous donne les moyens, les outils, on peut fonctionner normalement, et tout le monde s'en rend compte : collègues, agents et citoyens », assure l'élue nantaise qui reçoit désormais les documents en format numérique accessible.



Matthieu Annereau

Face aux manquements de la loi, cette irruption du handicap dans les hémicycles est indispensable pour faire évoluer les politiques publiques locales, souvent initiées par un élu acculturé au handicap dans sa vie personnelle. Georgio Loiseau, maire (SE) de Poses (Eure), ex-membre du Conseil national consultatif des personnes handicapées, et Matthieu Annereau assument donc une vision « électoraliste » du handicap : il faut que les politiques voient davantage de personnes handicapées se déplacer aux urnes (et devenir un public à conquérir) pendant que d'autres poussent ces sujets au sein de l'exécutif. Ce qui veut donc dire concrètement avoir des élus en situation de handicap aux manettes et en position de pouvoir obtenir des arbitrages financiers.

Des élus "tokens"

Une vision qui laisse Francine Maraglio, maire adjointe (LR) d'Évreux et présidente l'Agence nationale des élus du handicap et de l'accessibilité, perplexe : « Cela revient à dire que pour s'occuper de la politique des quartiers de la ville, il faut forcément quelqu'un issu de l'immigration. C'est une erreur majeure selon moi parce que du coup les autres [ceux qui ne

besoin au contraire que tout le monde s'empare de ce sujet ».

Odile Maurin est également partagée sur ce sujet. « La majorité des élus handicapés aujourd'hui sont des 'tokens' c'est-à-dire qu'ils ont été choisis pour ce qu'ils sont comme on prendrait un noir, un arabe, une femme, etc., tacle l'élue toulousaine, vous verriez le nombre de personnes qui se retrouvent sur des listes sans l'avoir demandé simplement parce que l'on sait qu'elles ne feront pas trop de vagues ». Pour l'élue toulousaine, la question centrale est donc de savoir si - au-delà de leur handicap - « ces personnes auront ou non les compétences pour contester ce qui se fait » rappelant au passage la technicité des sujets liés au handicap dans la sphère locale.

Mais tous s'accordent au moins sur un point, ceux qui font entendre leurs voix obtiennent plus que ceux qui se taisent ! « Nous devons être comme les écologistes d'il y a trente ans, des "chiantes" qui râlent mais qu'il va bien falloir écouter car ils sont mobilisés » assume Georgio Loiseau. Et si la question du handicap devenait la nouvelle affaire du siècle ?



ESPACE ABONNÉ